

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 mai 2021

Nombre de membres afférents : 19
En exercice : 19 Qui ont pris part à la délibération : 15
Date de la Convocation : 07/05/2021
Date d'affichage : 07/05/2021

L'an deux mil vingt et un et le 11 mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - Christophe GRANGER- GAUTHIER Laurent- Véronique AUGIZEAU- David MAGNET- Joël MALIGNIER- Marylin MOUTET- Daniel PEYROL- Céline POIRRIER- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Mathilde SAVARY

Excusés : Alexandra CHABANIS- Nathalie MARECHAL- Jean GRANGER

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2021- 035 : Eglise communale, indemnité de gardiennage

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la circulaire ministérielle en date du 23 mars 2021 concernant l'indemnité due pour le gardiennage des églises communales.

Considérant que le gardiennage de l'église communale d'Allan est effectué par une personne résidant sur la commune Monsieur Dominique Lapierre, le Conseil Municipal décide de fixer le montant de l'indemnité annuelle pour le fixer à la somme de 365 € à compter du 1^{er} juin 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE ET AUTORISE le versement de ladite indemnité.

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Maire,

Yves COURBIS



Yves Courbis